

## TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 € TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 € du prix de vente.

- ⇒ 7 % TTC sur la part comprise entre 30 001 € et 50 000 €
- ⇒ 6 % TTC sur la part comprise entre 50 001 € et 100 000 €
- ⇒ 4 % TTC sur la part EXCEDANT 100 000 €
- ⇒ Rémunération forfaitaire de 25 000 € entre 528 000 € et 699 000 € Net vendeur.
- ⇒ 4% TTC au-delà de 700 000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

*Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.*

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- *Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : OFFERT*
- *Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :*

**Honoraires à la charge du bailleur : 8 €uros TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable\***

**Honoraires à la charge du locataire : 8 €uros TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable\***

*\*Le montant des honoraires réglés par le locataire et le bailleur pour ces prestations ne peut excéder un mois de loyer hors charge.*

- *Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :*

**Honoraires à la charge du bailleur : 3€uros TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable\***

**Honoraires à la charge du locataire : 3€uros TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable\***

*\*Le montant des honoraires réglés par le locataire et le bailleur pour ces prestations ne peut excéder un mois de loyer hors charge.*

*Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise) - Pour toute prestation de service dont le montant est inférieur à 25 € (TVA comprise) une note est réalisée sur demande.*